



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1047

Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la Sainté Lyon les 27 et 28 novembre 2021 - Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1047 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LE CYCLOTOURISTE POUR
L'ORGANISATION DE LA SAINTE LYON LES 27 ET 28
NOVEMBRE 2021 - APPROBATION D'UNE CONVENTION
(DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Le Cyclotouriste, dont le siège social est situé au 19 rue du Bœuf à Lyon 5^{ème}, organise la 67^{ème} édition de la SaintéLyon, les 27 et 28 novembre 2021.

Cette association a pour objet de promouvoir la pratique de l'éducation physique et des sports de tourisme et d'organiser des randonnées cyclistes et pédestres.

Ce raid nocturne, reliant Saint-Etienne à Lyon, alliant à la fois trail et course sur route, est le rendez-vous incontournable de fin de saison et la plus grande course nature de l'hexagone en termes de participants.

En effet lors de la dernière édition en 2019, environs 17 000 concurrents ont répondu présents à cette édition.

Pour cette 67^{ème} édition, 8 formules seront proposées :

- le 13 km « Saintétic » au départ de Chaponost ;
- le 23 km « Saintésprint » au départ de Soucieu-en-Jarrest ;
- le 46 km « Saintexpress » au départ de Sainte-Catherine ;
- le 78 km « SaintéLyon » : en solo ou en relais par équipe de deux, par équipe de trois ou par équipe de quatre, au départ du Parc des expositions de Saint Etienne ;
- le 156 km « LyonSaintéLyon » : parcours aller-retour, proposé depuis 2019.

L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

Le Salon du Trail - Running sera par ailleurs installé les 26 et 27 novembre 2021 à la Halle Tony Garnier, et comprendra une superficie de 3 000 m² pour 100 exposants. L'accès est gratuit et ouvert à tous, coureurs, accompagnateurs et grand public (40 000 visiteurs en 2019 durant les deux jours d'exposition).

Depuis plusieurs années, l'association poursuit son engagement pour limiter les nuisances inhérentes à l'événement et inciter le public à adopter des attitudes responsables envers l'environnement. En effet dès 2006, une démarche de sensibilisation des participants au respect de l'environnement a été initiée par l'association et qui s'est traduite par les actions suivantes :

- la suppression des sacs, gobelets et bouteille plastiques à usage unique aux ravitaillements,
- la vente de gobelets réutilisables ;

- la suppression des bulletins d'inscription papiers au profit de supports digitaux ;
- la limitation de l'utilisation de voitures avec l'acheminement des participants sur les différents départs en navettes bus pour limiter la circulation automobile ;
- la limitation progressive du nombre d'équipes relais afin de limiter le nombre de voitures autour du parcours ;
- la mise en place entre les ravitaillements de poubelles à l'entrée des sentiers avec signalétique rétro-réfléchissante ;
- le recours à l'association Aremacs pour la mise en place d'un tri sélectif sur les différents points d'accueil des coureurs. 30 personnes sont mobilisées pendant toute la durée de l'événement (3 jours). A l'aide d'un dispositif adapté, elle sensibilise les acteurs de l'événement et le public au tri sélectif, collecte et évacue les déchets dans les filières adéquates, permettant ainsi la valorisation de plusieurs m3 de matières recyclables (papier, carton, bouteille plastique, ...etc) ;
- la mise en place et le passage systématique depuis 2008 d'une brigade verte les jours qui suivent l'épreuve afin de ramasser l'ensemble des déchets coureurs dans les sentiers et chemins ;
- Depuis 2015, une équipe de coureurs bénévoles est mobilisée pour sensibiliser les participants au respect des règles et éventuellement les pénaliser en cas de non-respect de l'environnement (disqualification).

Cette année, d'autres actions sont prévues par le biais d'autres partenariats :

- en partenariat avec Ecovalim, des bacs de récupération des biodéchets (restes alimentaires et organiques) seront installés au départ de Saint-Etienne, en supplément des bacs ordures ménagères et tri sélectif classiques ;
- en partenariat avec Elise, des récupérateurs de piles seront installés sur le ravitaillement de Sainte-Catherine pour permettre aux coureurs de déposer les piles usagées de leur frontale.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont :

- d'organiser une compétition de qualité afin d'assurer la satisfaction des participants ;
- de rendre cette course plus accessible en adaptant les formules proposées ;
- de préserver les sites traversés par l'épreuve et donc de poursuivre la sensibilisation des participants à la protection de l'environnement.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir un événement phare de la discipline à Lyon et de mettre en valeur le territoire de la ville auprès d'un public de plus en plus nombreux et venant de la France entière.

En 2020, la Ville de Lyon a voté le versement d'une subvention de 15 000 euros à l'association pour l'organisation de cet événement en jauge réduite du fait des contraintes sanitaires (2000 coureurs autorisés au lieu de 17 000 en 2019), par la délibération n° 2020/316 du 19 novembre 2020.

Suite à l'annulation de l'événement en raison du contexte sanitaire, la subvention a été effectivement versée, correspondant à une partie des frais engagés pour l'organisation de l'événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 25 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 1 280 100 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu la délibération n° 2020/316 du 19 novembre 2020 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 25 000 euros est allouée à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la manifestation la SaintéLyon, les 27 et 28 novembre 2021.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Le Cyclotouriste, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET